

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	22

**DU 13 MARS 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

**OBJET**

**N° 2025-3-8**

**Demande de subvention CLIMAXION**  
**Installation d'une centrale photovoltaïque**  
**sur la toiture du gymnase**

**Etaient présents** : MM.ALLIERI –BASSO-Mme HENRY – M.LENOBLE- Mmes FERNANDEZ-AUBERTOT-LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**Excusés** :

M.PESCE ayant donné pouvoir à M.LENOBLE  
Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT  
Mme LIGI ayant donné pouvoir Mme HENRY  
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI  
Mme FONDEUR

**Absents** : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 mars 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 3 mars 2025.

Le Maire,



Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite aux difficultés rencontrées avec la société GreenTech, un nouveau bureau d'études CAP Conseils référencé auprès de la Région Grand Est a été mandaté. Cette société nous a fourni une étude de faisabilité regroupant 3 scénarios possibles.

La volonté de la municipalité est de marquer son engagement dans la mise en place d'une production d'électricité par le biais d'une installation photovoltaïque.

Cela nécessite de réaliser une première phase le plus rapidement possible avec la capacité actuelle de notre raccordement électrique c'est-à-dire à 36 kilowatt-crête. L'opération se déroulera du coup en deux étapes. Lors de la deuxième phase, le raccordement électrique sera modifié afin de réaliser le delta de production et atteindre un maximum de 103,24 kilowatt-crête.

Les changements dans le projet modifient le montant de la subvention que la Région Grand Est



nous oblige à redéposer un dossier de demande de subvention ne prenant en compte que la phase n°1.

L'Adjoint au Maire propose alors aux élus de représenter un dossier de demande de subvention auprès de la région Grand Est au titre du programme Climaxion pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du gymnase.

Cette opération est estimée à 95 997 € HT.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet estimé à 95 997 € HT présenté par les services techniques,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

SOLLICITE une subvention de 10 800 € HT auprès de la Région Grand Est.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant HT
Région Grand Est	95 997,00 €	11 %	10 800,00 €
<b>Montant des subventions</b>			<b>10 800,00 €</b>
Part communale		89 %	85 197,00 €
MONTANT TOTAL HT			<b>95 997,00 €</b>
TVA 20 %			19 199,40 €
MONTANT TOTAL TTC			<b>115 196,40 €</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com